

Les subsides

Amyot . . . » c'est-à-dire le président d'Air Canada, « . . . fait l'objet d'une enquête » puis un peu plus loin, il a ajouté: « . . . mais nous ne savons pas. » Puis encore plus loin: « Cet individu se livre à des manigances à des fins personnelles. » Ce sont là des insinuations qui ne sont pas dignes d'un homme de loi, d'un homme qui respecte la loi. Je le lui dis en toute sincérité.

● (1440)

J'ai été gêné et je n'en dirai pas plus au sujet de l'appel téléphonique que j'ai fait à ce moment-là. J'ai dit ce que j'avais à dire au comité. Mon ami doit admettre que j'ai donné autant de détails que possible au comité. J'ai répondu franchement à toutes les questions qui n'ont été posées. Quant à l'appel téléphonique que j'ai fait, il n'y a aucun doute que si l'enquête de la GRC révèle qu'il y a eu négligence—et que j'ai été, comment dit-on, coupable . . .

M. Nowlan: Indiscret.

M. Pepin: . . . indiscret d'avoir fait cet appel, même s'il a été approuvé par la GRC, comme tout le monde le sait désormais, je serai le premier à m'en excuser. Mais je doute fortement que cela ait la moindre incidence sur l'enquête. Je répète que, de toute façon, je serai le premier à m'excuser d'avoir agi ainsi. Encore une fois, je répète que j'ai demandé l'autorisation de faire ce que j'ai fait parce que je savais que ce n'était pas très orthodoxe. Mais j'ai pensé alors qu'étant donné le niveau des relations entre le ministre et le président, je me devais de donner ce coup de fil. Tout cela est discutable; personne n'a le monopole de la vérité ni des bonnes intentions en ce monde, et surtout pas votre humble serviteur.

Quoi qu'il en soit, comme on dit . . .

[Français]

Monsieur le Président, comme je disais il y a quelques instants, le vendredi je suis toujours un peu enclin à la réflexion et un penseur. J'ai donc réfléchi depuis que j'ai su que l'on allait présenter cette motion sur les sociétés de la Couronne, lesquelles, comme tout le monde le sait, sont un phénomène particulièrement populaire au Canada. Je ne pense pas que ce soit le Canada qui ait inventé les sociétés de la Couronne, mais je pense bien que le pays doit en posséder un nombre plus considérable que tous les autres pays du monde. Et on va se demander ensemble, si les députés le veulent bien, pourquoi ce système est populaire au Canada, et quel est l'essentiel du système qu'on a appelé les sociétés de la Couronne. Il me semble justement que la faiblesse de l'intervention du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) repose justement sur ce manque d'un concept de société de la Couronne, d'une réflexion sur la société de la Couronne. Il me semble, et je dis cela sans aucune arrogance, que s'il avait étoffé son discours en disant: «Voilà ce qu'est une société de la Couronne, et le ministre des Transports ne se comporte pas en accord sur les principes établis,» j'aurais été impressionné, mais je ne l'ai pas été parce que, justement, il n'a pas essayé de fonder son jugement sur une analyse plus ou moins profonde de ce qu'est une société de la Couronne. Et c'est pour cela que je lui ai demandé: Est-

ce que mon honorable ami voudrait plus de pouvoirs exécutifs s'exerçant sur les sociétés de la Couronne? Voudrait-il plus de pouvoirs législatifs s'exerçant sur les sociétés de la Couronne? Voudrait-il une augmentation de l'autonomie des sociétés de la Couronne ou la privatisation de ces sociétés? Cela m'apparaît important. Moi j'ai fait ma réflexion sur cela et je sais ce que je veux. Je suis un admirateur des sociétés de la Couronne. C'est une des grandes choses que le Canada a créées. Il me semble qu'elles sont respectables, et que nous devrions respecter surtout ce qui constitue l'originalité, la valeur interne de ce système-là. Et je vais revenir là-dessus évidemment.

Alors qu'est-ce que c'est qu'une société de la Couronne? Ce sont des entreprises publiques dont les actions sont détenues par le gouvernement. Elles sont affectées à une tâche économique, du moins dans le cas de celles dont on parle aujourd'hui. Les sociétés de la Couronne dans le domaine des transports ont une fonction, ont un objectif économique. Elles sont créées et régies par une législation, soit spécifique, soit générale, je n'ai pas besoin de développer tout cela, tout le monde est au courant, et elles doivent rendre compte au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre, c'est cela qui est essentiel dans les sociétés de la Couronne, elles doivent rendre compte au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre.

C'est donc là tout le problème des instruments, de toute la gamme, si l'on veut, des contrôles que nous connaissons, contrôle du ministre lui-même, du pouvoir exécutif, du Cabinet, du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor, contrôle parlementaire également par tous les moyens qu'on connaît: questions, débats, présentations de rapports annuels, et ainsi de suite. Contrôle budgétaire aussi. On peut donc constater que ce n'est pas le nombre de contrôles qui manque sur les sociétés de la Couronne. On peut très bien vouloir améliorer ces contrôles-là, mais quand même le système lui-même est un système totalement développé, avec vérifications et tout ce que l'on veut. C'est un système complet. C'est une invention des Canadiens qui est un ensemble, qui est un tout quoi!

Mon secrétaire parlementaire, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), va prendre la parole dans quelques minutes. Il va démontrer comment ces contrôles-là ont été améliorés au cours des récentes années, et comment ils vont continuer à s'améliorer. Il va parler des progrès qui ont été faits dans ce domaine-là. Nous allons, je pense, apprendre des choses intéressantes, par exemple, la constitution d'une unité pour les sociétés de la Couronne au ministère des Transports dont le but est de coordonner l'information. Nous allons donc apprendre des choses qui, à mon avis, sont très importantes et très intéressantes. Et je ne dis pas, monsieur le Président, que nous n'avons pas de problèmes. Nous en avons des problèmes tous les jours et ils sont exposés à la Chambre ici par l'intermédiaire des questions que l'on me pose. Nous en avons des problèmes, mais je ne pense pas que nous ayons un problème, c'est-à-dire je ne pense pas que nous ayons un problème tellement aigu que le système lui-même des sociétés de la Couronne soit mis en danger. Je ne pense pas cela.